

NE DÉPLACEZ PAS LES MOULES!

La propagation des moules zébrées et des autres espèces aquatiques envahissantes est le plus souvent d'origine humaine. Les moules adultes s'accrochent aux embarcations et à l'équipement, et leurs minuscules larves se cachent dans l'eau résiduelle.



LA PRÉVENTION COMMENCE AVEC VOUS.

Les mesures suivantes s'appliquent toute l'année et sont nécessaires chaque fois qu'une embarcation ou de l'équipement entre en contact avec de l'eau provenant d'un plan d'eau.

Lorsque vous quittez un plan d'eau, TOUJOURS :

NETTOYER les embarcations et l'équipement en retirant toutes les espèces aquatiques envahissantes visibles, les débris, les animaux, la boue et les plantes (c'est-à-dire les mauvaises herbes), y compris les algues;

VIDER toute l'eau résiduelle. Retirer le bouchon de vidange avant de déplacer les embarcations;

SÉCHER complètement tous les éléments ayant été en contact avec l'eau. Essayez les surfaces pour éliminer toute espèce aquatique envahissante restante.

Si vous avez utilisé un plan d'eau pour lequel on connaît ou on suspecte la présence d'espèces aquatiques envahissantes, vous devez également :

DÉDIER l'embarcation et l'équipement à l'utilisation sur ce plan d'eau spécifique. Ne les transportez pas d'un plan d'eau à l'autre; louez ou utilisez plutôt de l'équipement local;

DÉCONTAMINER toutes les embarcations et l'équipement avant de les utiliser sur un autre plan d'eau. Cette étape supplémentaire permet d'éliminer toute espèce aquatique envahissante dissimulée.

Ensemble, ces mesures ciblent les différents stades et types d'espèces aquatiques envahissantes afin de réduire le niveau de risque lié à nos comportements qui contribuent à la propagation d'espèces aquatiques envahissantes dans de nouvelles zones.



Pour en savoir plus ou pour signaler la présence d'espèces aquatiques envahissantes, rendez-vous à l'adresse suivante : Manitoba.ca/StopAIS